



Conseil national
de l'information statistique

Réunion de la commission « Emploi, Qualification et Revenus du Travail » du 6 mai 2021

SYNTHÈSE

La commission « **Emploi, Qualification et Revenus du Travail** » du 6 mai 2021 s'est tenue sous la présidence de Jean-Christophe Sciberras.

La commission a débuté par une présentation du **programme de travail du service statistique public pour l'année 2021** centré sur les nouvelles opérations des producteurs :

Sur les sujets liés au chômage, l'enquête emploi va être définitivement refondue, après le pilote de 2020, dans le cadre du nouveau règlement européen. De plus, l'enquête annuelle sur les sortants des listes de Pôle Emploi utilisera pleinement la collecte en multimode. Le principal investissement en matière statistique sur le plan de l'emploi concernera la déclaration sociale nominative (DSN), pour prendre en compte la substitution progressive des déclarations et poursuivre les premières exploitations. La DSN sera également utilisée dans le cadre de l'évaluation du coût du travail, car elle alimente la base « tous salariés » et permet d'alléger la charge statistique des enquêtes Acemo et Ecmo-SS. Plusieurs panels seront exploités. Il s'agit notamment de Trajam, pour suivre les trajectoires des personnes bénéficiant de contrats aidés, et d'Inserjeunes, pour reconstituer l'insertion professionnelle des jeunes. Les champs de la formation professionnelle et des compétences feront l'objet de nombreuses enquêtes : l'enquête Défis sur les formations et les itinéraires des salariés sera exploitée ; l'enquête concours, qui concerne les personnes se présentant à un concours de la fonction publique, verra ses premiers résultats publiés. Dans le domaine de la santé au travail et les conditions de travail l'enquête Tracov sur les risques psycho-sociaux et l'enquête Acemo Covid sur le suivi conjoncturel de l'activité et des conditions d'emploi durant la crise seront collectées. Pour s'ajuster aux évolutions du marché de l'emploi, des travaux méthodologiques sur les offres d'emploi en ligne viseront à l'amélioration du calcul des tensions. La rénovation des familles professionnelles et la mise en œuvre de la PCS 2020 permettront de mieux décrire les métiers actuels.

La commission a ensuite examiné le **suivi des trajectoires professionnelles des indépendants** (avis n°1 du moyen terme de la commission).

Une première intervention du Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (Dera) de l'Insee a présenté un **panorama des indépendants, notamment les emplois qu'ils occupent, leurs revenus et leurs trajectoires professionnelles**. Les indépendants se définissent par l'absence de lien de subordination juridique à l'égard d'un donneur d'ordre. Ils étaient 3,5 millions en 2017 se répartissant en 3,2 millions de non-salariés, et 300 000 salariés. Un indépendant sur cinq dépend économiquement d'une autre entité et 15 % d'entre eux exercent également une activité salariée. Les effectifs d'indépendants, qui avaient diminué de moitié entre 1970 et 2000, se redressent depuis lors, grâce au secteur tertiaire. En 2017, les indépendants ont une moyenne d'âge supérieure à l'ensemble des actifs et sont davantage masculins. Les revenus des indépendants classiques (hors micro-entrepreneurs) augmentent depuis 2013, mais les disparités de revenus sont plus marquées que celles des salariés du privé. La part du non-salariat la plus élevée se trouve dans le sud de la France alors que les revenus des non-salariés sont plus élevés dans le Nord.

Le Dera a également présenté les **sources sur les non-salariés**. Les bases annuelles de non-salariés sont constituées de données administratives et de l'exploitation des déclarations sociales. Elles sont fournies par les organismes recouvrant les cotisations sociales. Une fois enrichies d'informations sur la pluriactivité et des caractéristiques de l'entreprise, ces données sont utilisées pour décrire les indépendants et mesurer l'emploi total. Aujourd'hui, la base de l'année N est disponible à N+2. Il existe trois autres sources d'information sur les indépendants : l'enquête emploi, le panel non-salariés et le panel tous actifs. L'enquête emploi permet de repérer les personnes déclarant être indépendantes et est très utile pour les comparaisons internationales. Le panel non-salariés est utilisé pour suivre les trajectoires individuelles depuis 2006. Il est apparié au panel tous salariés pour obtenir le panel tous actifs, ce qui permet d'identifier les périodes d'emploi salarié et de chômage indemnisé des indépendants. Les panels sont également utilisés pour connaître les non-salariés qui maintiennent

durablement leur activité, retracer les trajectoires des actifs, étudier la part des micro-entrepreneurs qui évoluent vers le non-salariat classique ainsi que les transitions entre salariat et non-salariat.

L'Agence centrale des organismes de sécurité sociale (Acosse) a ensuite présenté **les axes de travail de sa division statistique à la suite de l'intégration du Régime Social des Indépendants (RSI) au régime général**. Depuis début 2020 L'Acoss héberge l'observatoire statistique des travailleurs indépendants, dont les trois rôles principaux sont : assurer une continuité de la connaissance des travailleurs indépendants, de constituer un outil de veille, d'études et d'aide à la décision et d'éclairer les travaux du Conseil pour la Protection Sociale des Indépendants. En 2020, l'Acoss a publié des études sur les indépendants classiques et les micro-entrepreneurs, ainsi que des analyses sur des catégories particulières d'indépendants. Des données en open data ont été mises à disposition. La publication « Acoss Stat Bilan » retrace les évolutions du profil des indépendants, dont on peut retenir les points suivants : la croissance des effectifs est tirée depuis 10 ans par les micro-entrepreneurs, les indépendants sont en majorité des hommes et leur rémunération a augmenté sur la période, les revenus des indépendants classiques et des micro-entrepreneurs restent incomparables, les personnes qui cumulent avec une autre activité sont rares, mais leur part varie fortement avec l'activité réalisée. En 2021, l'Acoss prévoit d'analyser certaines catégories particulières d'indépendants et mettre régulièrement à jour un tableau de bord conjoncturel de suivi des travailleurs indépendants. Enfin, l'enrichissement des données sur les indépendants et leur couverture sociale est prévu, ainsi que l'établissement du constat des effets de la crise sanitaire.

Bernard Gazier, chercheur à l'Université de Paris 1 a décrit les **perspectives de recherches ouvertes par les acquis récents du suivi des trajectoires des indépendants**. Selon lui, les points de complexité particuliers à ces personnes sont leurs revenus, car ces derniers sont issus d'un mixte entre capital et travail ainsi que l'hétérogénéité toujours croissante de cette catégorie, qui s'est encore accrue avec la crise sanitaire. Les acquis récents sont conséquents, les recommandations du rapport du Cnis de 2016 sur la diversité des formes d'emploi ayant été largement mises en œuvre. Les clarifications conceptuelles nécessaires à la suite des travaux d'Eurostat et du BIT ont été réalisées, la France se trouve parmi les précurseurs sur le sujet au niveau européen. Au niveau national, le décompte des « indépendants dépendants » a été amélioré en intégrant un module à cet effet dans l'enquête emploi et la mesure de la précarité des indépendants est également mieux appréhendée. Les analyses longitudinales sont devenues possibles grâce à l'exploitation des panels administratifs. Les transitions entre salariat et non salariat sont mieux appréhendées et leur effet sur les revenus peut être mesuré. Pour consolider ces acquis et élargir encore les connaissances, la multi-activité et les transitions entre micro-entrepreneuriat et non-salariat classique devront être approfondies. Les inégalités de genre liées au non-salariat sont très mal connues et nécessitent un travail spécifique.

Les débats ont fait émerger le besoin de données infra-annuelles. La périodicité du panel est aujourd'hui limitée par la nature de la déclaration. Autre difficulté, le temps de travail des indépendants est mal connu, cela complique toute discussion sur leur rentabilité. L'accès des indépendants à la solidarité nationale n'est pas encore étudié, car ils sortent dans ce cas du panel tous actifs s'ils entrent dans la sphère des minima sociaux. Enfin, les risques psycho-sociaux auxquels font face les indépendants, notamment durant la période de crise sanitaire, restent à investiguer.

Suite aux débats, **un avis a été produit par la commission**. Elle salue les résultats récents et notamment la mise en œuvre des recommandations du rapport Cnis et la création du panel non salariés. Pour aller plus loin, elle recommande de continuer à participer aux travaux internationaux et de poursuivre l'exploitation des sources et leur appariement avec d'autres bases de données en vue d'enrichir encore les résultats.

Enfin, la commission a examiné **une demande d'avis d'opportunité**. Elle relève de l'Insee et concerne le système d'enquêtes sur le coût de la main d'œuvre et la structure des salaires. Elle a reçu un avis favorable. La commission a accordé **l'accès aux sources administratives dans le cadre de l'article 7bis** de la loi de 1951 au Département de l'Emploi et des Revenus d'Activité (Insee) et au Département des Synthèses Sectorielles (Insee) pour accéder aux données de la DGFIP sur les plateformes collaboratives relatives aux revenus versés à leurs prestataires.